# Services & tarifs

2025





Parce que notre accompagnement va bien au-delà de la simple visite médicale...

# Vous pensez qu'il n'y a que la visite médicale ? Découvrez tout ce que votre **cotisation vous offre!**

Chez PRESTAL, nous faisons en sorte que la santé au travail ne se résume pas à une simple visite médicale. Au quotidien, c'est un engagement global pour le bien-être de vos équipes et la performance de votre entreprise. Votre cotisation inclut bien plus que ce que vous imaginez : prévention des risques, aide à la rédaction du Document Unique, diagnostics personnalisés, sensibilisations, accompagnement au maintien en emploi, soutien psychologique, et bien plus encore. Avec notre équipe, chaque action de prévention, chaque accompagnement, est un investissement pour un avenir plus serein et prospère.

#### Le réflexe prévention, un levier pour votre entreprise

En tant que chez d'entreprise, très certainement d'une TPE, vous savez qu'au quotidien chaque décision compte. Chez PRESTAL, nous sommes convaincus que la prévention des risques professionnels est bien plus qu'une obligation : c'est un vrai levier stratégique pour accompagner le développement de votre activité. Avec notre équipe, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure pour protéger vos équipes, réduire les risques et continuer à bâtir un avenir durable pour votre entreprise.

#### Vos droits en tant qu'adhérent : une offre socle complète

Nous sommes bien plus qu'un prestataire qui fournit des visites médicales. Adhérer à PRESTAL, c'est accéder à des services essentiels pensés pour répondre aux besoins des entreprises comme la vôtre, et ce quelle que soit sa taille. Découvrez en plus, sur notre accompagnement quotidien.

Découvrez-en plus sur notre accompagnement en 6 étapes

- Vous réalisez UN ÉTAT DES LIEUX des risques dans votre entreprise, au moment de votre adhésion ou de l'appel à cotisation
- Nos professionnels de la prévention se déplacent dans votre entreprise pour compléter ce diagnostic et réaliser votre FICHE D'ENTREPRISE qui est un diagnostic des risques
- Vous élaborez votre DOCUMENT UNIQUE en vous appuyant sur votre Fiche Entreprise
  - → L'accompagnement est inclus dans l'offre socle de base, quelque soit l'outil que vous souhaitez utiliser. Nos préventeurs sont joignables au 05 65 48 24 30



PRESTAL vous aide à mettre en place des ACTIONS DE PRÉVENTION

- PRESTAL suit L'ÉTAT DE SANTÉ
  DE VOS SALARIÉS en fonction
  des risques auxquels ils sont
  exposés
  - → Par des visites médicales (embauches, mi-carrière, pré-reprise et reprise, à la demande...)
  - → Par des actions de prévention indviduelles et collectives
- PRESTAL accompagne le
  MAINTIEN EN EMPLOI
  de vos salariés qui pourraient
  rencontrer des difficultés
  - → Par des suivis individuels (rdv conseillers en maintien en emploi, psychologue du travail, conseillers Cap Emploi...)
  - → Par notre Cellule Maintien en Emploi, pluri-partenaires (Service Social de la CARSAT, Cap Emploi, Service Médical CPAM...)



**CONSEILS** pour vous aider à améliorer les conditions de travail



**ÉVALUATION** des risques professionnels présents dans votre entreprise



AIDE à l'élaboration de votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)



**INTERVENTION** à la suite d'un événement grave (accident grave et mortel, bracage...)



#### **ACCOMPAGNEMENT**

dans la prévention des risques pro. (Troubles Musculo-Squelettiques, Risque chimique, Risques PsychoSociaux, Risque Bruit, Risque Routier Professionnel, Conduites addictives...)



**MESURE** des risques avec des analyses métrologiques



**ETUDE** d'un poste de travail bien spécifique



#### **SENSIBILISATIONS**

collectives autour de la prévention (intra-entreprise ou inter-entreprises)



**SOUTIEN** et accompagnement de l'entreprise face à une sinistralité importante et des risques de désinsertions professionnelles



PARTICIPATION aux réunions de types CSE/CSSCT, pour accompagner les acteurs de l'entreprise

## VOTRE OFFRE **SOCLE**

La cotisation annuelle vous donne droit à un accompagnement complet dans nos 3 domaines d'actions en matière de santé au travail :

## 99 €\* HT par salarié et par an

#### **LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

- Une mise à jour du Diagnostic des risques professionnels de votre entreprise, au moins tous les 4 ans (fiche d'entreprise)
- L'accompagnement dans l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Une action de prévention primaire (accompagnement spécifique sur un risque, demande d'intervention, sensibilisations aux risques...) au moins tous les 4 ans
- La participation d'un membre de notre équipe médicale et technique aux instances représentatives du personnel (CSE, CSST...)

#### LE SUIVI INDIVIDUEL DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés de votre entreprise, adapté selon leur âge, leur état de santé, leur métier et les risques auxquels ils sont exposés (visites médicales...)
- En option, le suivi individuel de l'état de santé du dirigeant non salarié, pour faire un point tant sur sa santé que celle de son entreprise

#### **■** LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

- L'analyse de la situation du salarié avec notre cellule PDP, en lien étroit avec nos équipes médicales et techniques
- L'accompagnement des salariés qui présentent un risque de désinsertion professionnelle à court, moyen et long terme
- L'accompagnement pluri-partenaires (service social de la CARSAT, Cap Emploi...) dans le cadre de l'accompagnement social des salariés
- Des sensibilisations collectives à destination des dirigeants et salariés de l'entreprise

## COMPLÉMENTS AU TARIF DE BASE

TARIFS EXPRIMÉS HT

<b>RENDEZ-VOUS NON HONORÉ</b> ET SANS INFORMATION PRÉALABLE 48H À L'AVANCE	-	-	-	50 €
DROITS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION	-	-	-	50€
FACTURATION DES RÉCIPROCITÉS	-	-	-	99€

## VOTRE OFFRE **COMPLÉMENTAIRE**

Vous souhaitez déployer des actions complémentaires à votre offre socle? C'est tout à fait possible, à tout moment, sur simple demande. Après analyse du besoin par notre équipe médicale et technique, une intervention spécifique pourrait être réalisée. Il est à noter que ces actions complémentaires feront l'objet d'un devis et d'une facturation additionnelle à votre cotisation de base.

# VOTRE OFFRE **SPÉCIFIQUE**

Vous êtes travailleur indépendant ou exercez une profession libérale? Vous vous souciez de votre santé et des possibles impacts de votre travail sur celle-ci? PRESTAL vous propose de mettre en place un accompagnement en lien avec votre état de santé. Ce suivi est déclenché sur affiliation de votre part à travers l'espace adhérent **prestal.org**, comme pour l'ensemble des travailleurs que nous accompagnons.

Cet accompagnement vous permet ainsi de rencontrer un professionnel de santé de notre équipe, mais également de faire un point sur votre poste de travail.



# LE FORFAIT INTÉRIM

Le suivi des travailleurs temporaires fait l'objet d'une facturation disctincte des salariés dits « permanents ». La facturation des visites de nature médicale s'effectue mensuellement, sur base des convocations réalisées sur la période. Chaque visite ouvre droit à la délivrance d'une attestion pour 3 postes de travail pour chaque intérimaire.

Toute visite non honorée et non excusée 48h à l'avance sera facturée au tarif plein. Merci de bien vouloir décommander le rendez-vous au plus tôt.



## LE FORFAIT FONCTION PUBLIQUE\*

Chez PRESTAL, nous reconnaissons l'importance du service public. C'est pourquoi nous avons créé une catégorie spéciale pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé au travail.

En tant qu'administration, vous pouvez faire bénéficier à vos agents d'un suivi médical attentif et personnalisé pour vous assurer qu'ils restent en

suivi médical attentif et personnalisé pour vous assurer qu'ils restent en bonne santé tout en servant la collectivité. L'adhésion se formalise en une convention émise par PRESTAL.

\* Sous réserve de disponibilité de temps médical chez PRESTAL



## LE FORFAIT **DIRIGEANT**

En tant que dirigeant, votre santé et votre bien-être sont essentiels pour la pérennité de votre entreprise. Avec le Forfait Dirigeant, vous bénéficiez d'un suivi individuel réalisé par nos médecins, inclus dans la cotisation annuelle de votre entreprise. Ce forfait offre également un accompagnement psychologique via notre partenariat avec AMAROK, une structure spécialisée dans le soutien des dirigeants confrontés à des difficultés. Cet accompagnement vous permet d'aborder sereinement les enjeux de votre santé et de celle de votre entreprise, sans coût additionnel, grâce à l'Offre Socle de PRESTAL.





**Vous avez des interrogations ?** Notre équipe reste à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter au **05 65 48 24 30** ou écrivez-nous à **contact@prestal.org** 

prestal.org

